

DEPARTEMENT DE LA CREUSE
ARRONDISSEMENT DE GUERET

COMMUNE DE SAINT-SEBASTIEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 Octobre 2006



Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Présents : 13
Nombre de Votants : 13
Pour : 13

L'an deux mil six, le vingt sept Octobre à 20 heures 15, le Conseil Municipal de SAINT-SEBASTIEN s'est réuni en la salle ordinaire des séances sur la convocation en date du vingt Octobre et sous la présidence de Monsieur CARPENTIER Jean-Claude.

Etaient présents : CARPENTIER Jean-Claude, CABENET Sylviane, PINAUD Daniel, AUDOUX Patricia, GABILLON Philippe, PENISSAT Serge, SIGONNAUD Daniel, MATIGOT Roland, MAJOREL Marguerite, SALESSE Roland, GAY-BELLILE Claude, CHATEIGNER Benjamin, BUSSCHAERT Dominique.

Excusé : Monsieur BRUNAUD Bernard

Monsieur GAY-BELLILE Claude a été élu secrétaire de séance.

OBJET : MOTION POUR L'AMENAGEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

-Adopte la motion suivante :

« Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

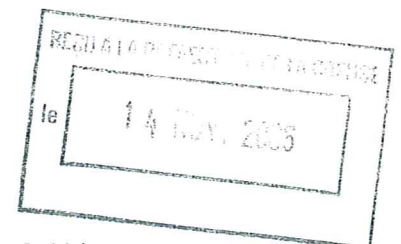
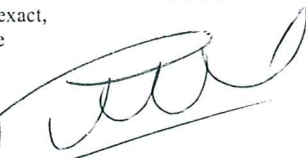
Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris-Orléans-Châteauroux-La Souterraine-Limoges-Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau Européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.

Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux-Guéret-Lyon et de la ligne Ussel-Montluçon.

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges – pénaliserait lourdement La Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferriviaire durant les 15 ans à venir. »

Fait et délibéré en séance les jours, mois en an susdits.
Et les membres présents ont signé.
Pour copie conforme.
Fait en Mairie de SAINT-SEBASTIEN, le 13 Novembre 2006

Publié le 20 NOV. 2006
Certifié exact,
Le Maire



Le Maire,
J-C CARPENTIER

